

Taux plein retraite : le mémo pour vérifier vos trimestres

Avant de fixer votre date de départ, vérifiez le bon repère : votre année de naissance et le total de trimestres déjà validés. Ce mémo vous aide à lire votre situation, repérer un manque et choisir la bonne option.

Au sommaire

- 1 Les 3 repères à vérifier d'abord
- 2 Seuil de trimestres à viser selon votre génération
- 3 Checklist express sur votre relevé de carrière
- 4 Que faire s'il manque des trimestres ?

Les 3 repères à vérifier d'abord

■ Votre année de naissance détermine le nombre de trimestres à atteindre.

■ Trimestres cotisés, validés et assimilés ne veulent pas dire la même chose.

■ Avant 67 ans, le taux plein dépend de la durée d'assurance validée, pas seulement de l'âge.

Seuil de trimestres à viser selon votre génération

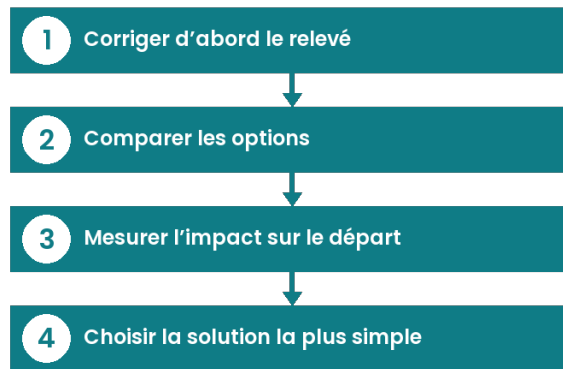
Année de naissance	Trimestres requis	À garder en tête
1958 à 1960	167	Le seuil reste sous 170, mais la carrière doit déjà être bien remplie.
1er janvier 1961 au 31 août 1961	168	Un seul trimestre manquant peut déjà peser sur le départ.
1er septembre 1961 au 31 décembre 1961	169	La date exacte de naissance compte.
1962	169	Comparer ce total avec votre relevé de carrière.
1er janvier 1963 au 31 mars 1965	170	Le manque de quelques trimestres devient plus sensible.
1er avril 1965 au 31 décembre 1965	171	Le seuil se rapproche du maximum des générations récentes.
1966, 1967, 1968 et à partir de 1969	172	C'est le repère le plus élevé du barème récent.

1958 à 1960	167
1er janvier 1961 au 31 ao...	168
1er septembre 1961 au 31 ...	169
1962	169
1er janvier 1963 au 31 ma...	170
1er avril 1965 au 31 déce...	171
1966, 1967, 1968 et à par...	172

Checklist express sur votre relevé de carrière

- ☐ **Vérifier le total de trimestres validés**
Comparez-le au seuil de votre génération.
- ☐ **Contrôler les années incomplètes**
Repérez les trous, oublis ou incohérences.
- ☐ **Séparer cotisés, validés et assimilés**
Une période travaillée n'est pas toujours le seul type de trimestre reconnu.
- ☐ **Chercher une période oubliée**
Emploi, chômage indemnisé, maladie, maternité ou service national selon votre cas.
- ☐ **Noter l'écart exact avec le seuil**
Quelques trimestres manquants ne se traitent pas comme un manque important.
- ☐ **Conserver les justificatifs utiles**
Ils servent si vous demandez une correction.

Que faire s'il manque des trimestres ?



1 Corriger d'abord le relevé

Si une période a été oubliée ou mal enregistrée, faites-la rectifier avant toute autre décision.

2 Comparer les options

Rachat, prolongation d'activité ou attente du bon âge n'ont pas le même effet sur votre pension.

3 Mesurer l'impact sur le départ

Avant 67 ans, un manque peut entraîner une décote ; après, la logique change pour le taux plein de base.

4 Choisir la solution la plus simple

Plus l'écart est faible, plus une correction ou un ajustement de carrière peut suffire.

! À ne pas confondre

Atteindre l'âge légal n'implique pas automatiquement le taux plein. Avant 67 ans, c'est le total de trimestres validés qui compte pour éviter une pension minorée.

Les seuils dépendent de votre année de naissance et peuvent nécessiter une vérification sur votre relevé de carrière et les sources officielles avant toute décision.